

N°DBCA-2023-031

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**VERIFICATION ANNUELLE DES MOYENS ELEVATEURS AERIENS
LOT N°2 : ECHELLES PIVOTANTES SEQUENTIELLES (EPS) DE MARQUE CAMIVA**

Le 15 juin 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2ème Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3ème Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5ème membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1er Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

| Projet d'établissement | | |
|---|---|--|
| Les Politiques | Les Axes Stratégiques | Les Segments de Travail |
| <i>Ressources et moyens Modernisation et sécurisation</i> | <i>Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis Garantir la sécurité</i> | <i>Entretenir le patrimoine Sécurité opérationnelle et technique</i> |

*

* *

Vu :

- *le code de la commande publique,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2021-030 du 6 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,*
- *la délibération du Bureau du Conseil d'administration n°DBCA-2023-020 du 6 avril 2023 portant autorisation de signature des accords-cadres relatifs à la vérification annuelle des moyens élévateurs aériens.*

*

* *

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime est doté de différents Moyens Elévateurs Aériens (MEA) :

- 12 moyens élévateurs aériens de marque RIFFAUD
- 16 moyens élévateurs aériens de marque CAMIVA
- 3 moyens élévateurs aériens de marque BRONTO

Afin de maintenir l'état opérationnel de son parc et de garantir la sécurité des sapeurs-pompiers, le Sdis 76 a fait le choix de la stratégie suivante dans le cadre de sa politique de contrôle et de maintenance de ce type d'équipement :

- Vérification périodique obligatoire conformément aux dispositions du Code du travail, par un organisme agréé (bureau de contrôle) ;
- Contrôle annuel par une société spécialisée dans la maintenance de ce type d'équipement, permettant de déceler les différentes anomalies et définir les opérations de maintenance à réaliser ;
- Réalisation des opérations de maintenance en interne via nos différents ateliers ou par des entreprises spécialisées ;
- Révision générale de l'équipement tous les 10 ans.

Le présent marché concerne la réalisation des prestations de contrôles annuels par des sociétés spécialisées dans la maintenance.

Lors de sa séance du 06 avril dernier, la Commission d'Appel d'Offres a eu à se prononcer sur l'attribution des lots suivants :

| Lot(s) | Désignation | Montant minimum annuel | Montant maximum annuel | Attributaires |
|---------------|---|-------------------------------|-------------------------------|----------------------|
| 1 | Echelles pivotantes séquentielles (EPS) de marque RIFFAUD | 5 000,00 € HT | 25 000,00 € HT | ECHELLES RIFFAUD |
| 3 | Bras élévateur aérien (BEA) de marque BRONTO | 6 000,00 € HT | 25 000,00 € HT | BRONTO SKYLIFT |

Lors de cette réunion, le lot n°2 (Echelles pivotantes séquentielles (EPS) de marque CAMIVA a été déclarée infructueuse. Afin d'attribuer ce lot, une nouvelle consultation a été lancée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 05 mai 2023 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

La date limite de remise des offres était fixée au 05 juin 2023 à 12h00.

La procédure de passation utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert, en application des articles articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R. 20161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande publique.

La consultation concerne la mise en place d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté par l'émission de bons de commande, d'une durée d'un an, reconductible 3 fois.

Les montants annuels sont les suivants :

| Lot(s) | Désignation | Montant annuel | |
|---------------|--|-----------------------|----------------|
| | | Minimum | Maximum |
| 2 | Echelles pivotantes séquentielles (EPS) de marque CAMIVA | 10 000,00 € HT | 30 000,00 € HT |

2 offres ont été reçues et analysées selon les critères de jugement des offres définis ci-dessous :

| N° | Description | Pondération |
|--|-----------------------|--------------------|
| 1 | Prix | 90 points |
| 2 | Développement durable | 10 points |
| Pondération totale des critères d'attribution : | | 100 |

*

**

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 15 juin 2023 et a attribué l'accord-cadre à la société suivante, pour les montants minimum et maximum indiqués ci-dessus :

| Lot(s) | Désignation | Attributaires |
|---------------|--|----------------------|
| 2 | Echelles pivotantes séquentielles (EPS) de marque CAMIVA | Drehleiter-Werkstatt |

*

* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230615-DBCA-2023-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 19/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

André GAUTIER